
**Recrutement d'un Conseiller Pédagogique Départemental
Enseignement des Langues Vivantes Étrangères et Régionales
Année scolaire 2025-2026**

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

La fonction de conseiller pédagogique en langue vivante constitue un maillon essentiel dans la mise en œuvre des politiques éducatives relatives à l'enseignement des langues dans le premier degré. Ce poste exige une expertise particulière en didactique des langues vivantes étrangères et s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des équipes pédagogiques et de développement professionnel des enseignants.

Un poste est à **pourvoir au 1er septembre 2025**.

Secteur d'intervention : l'ensemble du département.

MISSIONS

Le conseiller pédagogique départemental « enseignement des langues vivantes étrangères et régionales » a principalement une mission d'ordre pédagogique : participation à la formation continue des enseignants du premier degré (stages, participation à la conception et au développement des parcours de formation et à l'accompagnement des professeurs des écoles, mise à disposition de ressources, accompagnement sur le terrain) dans le cadre des projets « Calais Territoire bilangue » , « Arras Parcours Bilangue » et enseignement de la langue et de la culture picardes.

Il participe également à la coordination annuelle de ces 3 dispositifs départementaux.

Il impulse une évolution des pratiques professionnelles en lien avec les mesures du Plan national langues vivantes pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères à l'école.

Il/elle contribue à la production de banques de ressources recommandées et encourage la valorisation des pratiques enseignantes. Une attitude de veille pédagogique et institutionnelle est essentielle pour ce poste.

Le conseiller pédagogique départemental ELVE-ELVR exerce ses fonctions sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale. Il développe son action en relation avec l'IEN chargé de la mission « Enseignement des Langues Vivantes » et « Relations Internationales ».

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- ➔ Être enseignant du premier degré
- ➔ Être titulaire du CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur) – spécialité langues vivantes étrangères ou sous réserve d'obtenir l'option Langues vivantes l'année suivante.
- ➔ Les candidats admissibles au CAFIPEMF peuvent également être considérés pour ce poste, particulièrement lorsqu'ils disposent d'une expertise avérée dans le domaine.
- ➔ L'expertise et l'expérience dans l'enseignement des langues vivantes étrangères constituent des atouts majeurs lors du recrutement, notamment : une habilitation, une certification DNL, une expérience d'enseignement dans des écoles à parcours linguistiques renforcés (AICL, EMILE, ...) ou diverses expériences professionnelles en France ou à l'étranger.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

L'affectation sera prononcée **à titre provisoire pour l'année scolaire 2025-2026**.

Les candidats remplissant les conditions passeront devant une commission d'entretien, courant juin 2025, qui émettra un avis sur la candidature.

DÉPÔT DE CANDIDATURES

Pour le 23 juin 2025, les personnels intéressés par cet appel à candidatures sont invités à envoyer leur fiche de candidature accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum-vitae et de la copie du dernier rapport d'inspection, par la voie hiérarchique à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription.

Pour le 25 juin 2025, l'IEN de la circonscription de rattachement transmet le dossier complet à :
DSDEN62 – Division des personnels – Bureau A1 – ce.i62dp-a1@ac-lille.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : ce.i62dp-a1@ac-lille.fr